

Pourquoi "restaurer" les ruisseaux dégradés ?

Sur le bassin versant de la Seiche, **80 % des ruisseaux** ont subi des **travaux de modifications de leur lit** (déplacement, creusement, suppression des sinuosités...) principalement lors des remembrements agricoles et des aménagements urbains. **1**

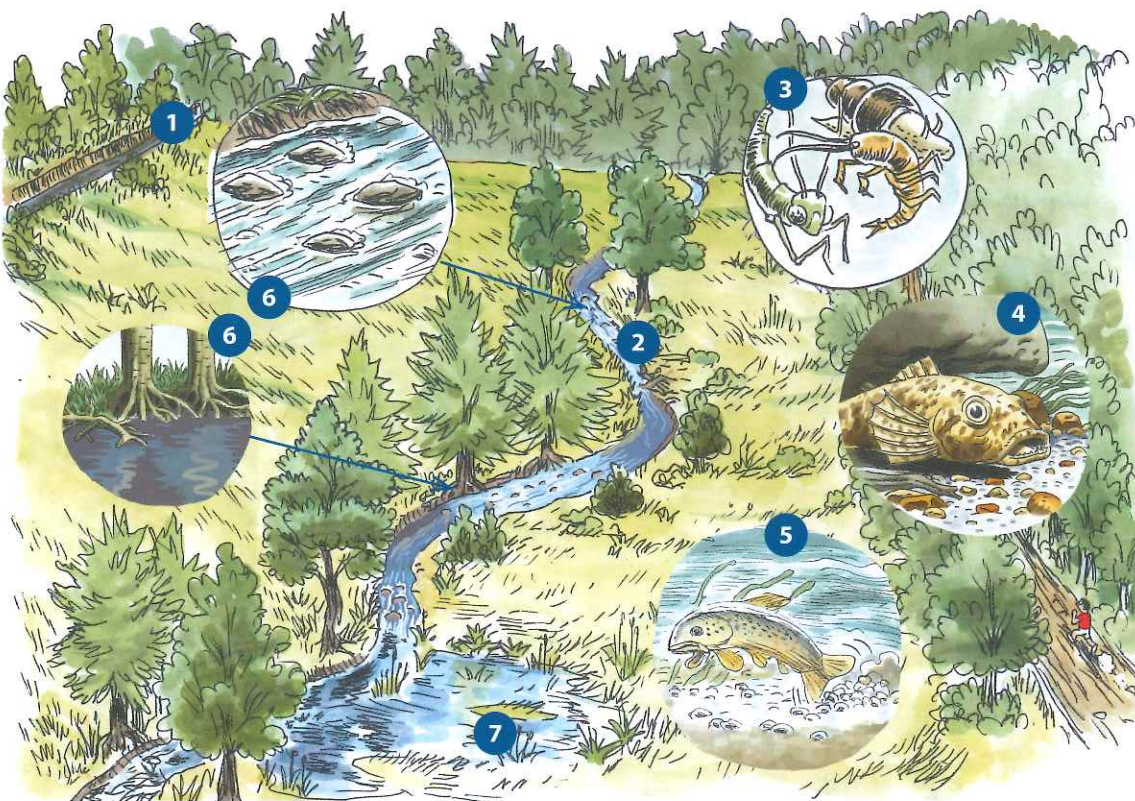
Il devient alors difficile de les différencier d'un fossé. Leurs fonctionnalités naturelles disparaissent, ils s'ensavent ou érodent excessivement les berges et le fond du lit.

De nombreuses espèces sensibles (poissons, invertébrés) ne trouvent plus leurs habitats pour pondre ou pour se nourrir et l'eau circule plus rapidement sans être naturellement épurée.

De plus, la généralisation de ces travaux amplifie le risque d'inondation dans les zones urbaines situées à l'aval et l'assèchement des ruisseaux l'été.

10 kilomètres de ruisseaux restaurés

Pour réduire ces dysfonctionnements, nous avons mis en place depuis 2012 un programme de restauration des cours d'eau avec des plantations en berge : **10 km de ruisseaux sur 14 sites ont ainsi pu être restaurés.** **2**



- 1** Ruisseau déplacé
- 2** Ruisseau restauré dans son lit d'origine
- 3** De nombreux invertébrés vivent dans les débris végétaux, les pierres, les berges, la vase... prêts à se faire manger par les poissons.
- 4** Muni d'une épine sur sa grosse tête, le chabot protège ses œufs collés aux pierres.
- 5** La truite remonte les ruisseaux en décembre et pond ses œufs dans les eaux fraîches et oxygénées.
- 6** Entre les sinuosités, les écoulements rapides et les trous d'eau se succèdent, offrant une grande diversité d'habitats.
- 7** Le débordement naturel des ruisseaux recharge les nappes souterraines et limite les inondations des villes situées en aval.

La lettre de la Seiche

N°5 - 2016 www.syndicatdelaseiche.fr

Édito

L'année 2016 a été marquée par le lancement de la mise à jour de 19 inventaires communaux des zones humides. D'autres seront conduits l'an prochain.

Après un examen des inventaires existants sur le territoire du bassin versant de la Seiche par la Commission locale de l'eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Vilaine, une grande partie des communes doivent mettre à jour ce document.

Nous avons souhaité accompagner dans cette démarche les communes adhérentes qui le souhaitent et financer cette mise à jour en partenariat avec la Région Bretagne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Nous privilégions une démarche participative associant les habitants, les acteurs de terrain (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs...) et les élus communaux afin de faciliter l'appropriation de l'inventaire.

Rappelons que les zones humides, longuement délaissées, détruites, voire comblées, constituent un espace stratégique pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau de notre territoire. C'est pourquoi, contribuer à la préservation et à la gestion durable de ces zones relève d'une responsabilité collective.

Le président, **Michel Demolder**

Le saviez-vous ?

Les zones humides ont des fonctionnalités qu'il faut préserver et restaurer :

- réserve d'eau en été pour la recharge naturelle des nappes et des cours d'eau
- écrêtement des crues
- réservoir de biodiversité
- rôle de filtre et d'épuration naturelle de l'eau
- valeurs récréatives, culturelles, patrimoniales et éducatives

Bilan du 1^{er} contrat territorial

Le **Syndicat de la Seiche**, à travers son **contrat territorial (2012-2016)**, a traduit la volonté des acteurs locaux d'agir ensemble pour réduire les différentes sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Il a conduit de nombreuses actions en concertation avec l'ensemble des usagers et des acteurs concernés (particuliers, collectivités, profession agricole, industriels).

Aujourd'hui, il évalue l'efficacité de ses actions afin d'identifier les points forts et les dysfonctionnements. Cette étape est nécessaire pour mobiliser les acteurs locaux. Au total, **162 personnes ont été consultées** à travers des enquêtes et des entretiens.

L'évaluation permet de proposer des actions et des pistes d'amélioration pour le futur contrat territorial 2018-2022.

Les conclusions de ce travail seront bientôt présentées sur le site internet.



SIBV Seiche
Chemin des bosquets
L'Orangerie
35 410 Châteaugiron
Tél. : 02 99 00 76 41
www.syndicatdelaseiche.fr

SIBV Seiche
Syndicat Intercommunal
du Bassin Versant de la Seiche



Directeur de la publication **Michel Demolder**
Rédaction équipe du SIBV Seiche
Conception Agence Be New 02 96 44 45 22
Crédits photos SIBV Seiche
Impression 68700 exemplaires sur papier PEFC,
Publicité Concept - Imprim'Vert

Pratiques de désherbage des communes en 2016

Un second état des lieux réalisé par le Syndicat

Ce travail permet de connaître les communes engagées vers une démarche de gestion écologique de leurs espaces verts. C'est aussi l'occasion pour le Syndicat de conseiller les agents communaux sur les techniques alternatives au désherbage chimique. On note depuis 2014, **une tendance vers la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire** à l'exception des cimetières et terrains de sports (lieux d'exigence souvent désherbés chimiquement).



Au total, 9 communes sur les 46 adhérentes au Syndicat seront en zéro phyto d'ici la fin de l'année 2016.

À partir du 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales et l'État n'auront plus le droit d'utiliser des pesticides dans les espaces publics, suite aux votes de la loi Labbé (2014) et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) : l'usage des produits phytosanitaires sera interdit pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La **commercialisation** et la **détention** de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront **interdites** à partir du **1^{er} janvier 2019**. Cette mesure concerne tous les particuliers et notamment les jardiniers amateurs. Ils devront se rapprocher de leurs lieux de collecte pour éliminer les emballages des produits qui ne seront plus autorisés.

Le conseil aux agriculteurs

3 questions à Nicolas Baudais

Depuis 2013, le Syndicat de la Seiche finance des diagnostics pour les agriculteurs qui souhaitent changer de pratiques agricoles, voire de système de production. Nicolas Baudais, agriculteur à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, témoigne.

Il a réalisé en 2013 un diagnostic individuel d'exploitation agricole avec Ter Qualitechs, entreprise indépendante de conseil en agriculture et partenaire technique du Syndicat.

«Comment s'est passée ton installation ?»

Je me suis installé avec mes parents en 2001 en production de lait, de porcelets et de porcs charcutiers sur paille Label Rouge. Comme la production de porcelets a cessé au départ en retraite de mes parents en 2012, j'ai agrandi l'atelier porcs charcutiers tout en continuant la production laitière. La charge de travail restait importante et les contraintes liées à la traite des vaches laitières me permettaient difficilement de concilier mon travail avec ma vie de famille, la recherche d'un associé n'ayant pas porté ses fruits.

Quels sont les changements pour lesquels tu as opté récemment ?

Crise laitière aidant, j'ai arrêté la production laitière début 2016 pour construire 3 poulaillers de Janzé (Label Rouge), pour lesquels il y a une demande croissante des consommateurs. La quantité de travail reste élevée mais les contraintes liées à la traite ont disparu et il est plus facile de se libérer pour profiter de temps en famille. Pour l'atelier porcs devenu bio, j'ai décidé d'aller vers davantage d'autonomie par la conversion en bio des 60 ha de l'exploitation (30 ha de mélange céréalière, du maïs grain et de la luzerne) qui me permettront de couvrir une partie de l'alimentation des animaux et ainsi de limiter l'achat d'aliments à l'extérieur.

En tant que particuliers vous êtes aussi concernés :

L'utilisation, même à très faibles doses, de pesticides (désherbants notamment), présente un risque important d'intoxication (nombreux cas recensés chaque année par le centre antipoison). Des arrêtés préfectoraux interdisent tout désherbage chimique à proximité des caniveaux et fossés même sans eau, et à moins de 5 mètres d'un cours d'eau.



Rencontre entre les élus et Nicolas Baudais, en octobre dernier

En quoi a consisté ton accompagnement grâce au Syndicat ?

Le travail avec Ter Qualitechs a commencé en 2013, pour me situer et dégager des pistes d'amélioration en cohérence avec mon nouveau système. Travailler en bio nécessite de revoir certaines pratiques ; par exemple le choix des couverts végétaux d'hiver pour améliorer la fertilité de mes sols ou encore sur la gestion des mauvaises herbes des cultures par un travail du sol adapté. Je poursuis avec Ter Qualitechs à l'occasion du Pass Bio Conversion (dispositif régional d'accompagnement technique, NDLR). Je reste accompagné par Terrena et la Chambre d'Agriculture qui proposent également des conseils en agriculture biologique.

Les haies : exploiter, ce n'est pas détruire !

Témoins d'une inquiétude sur la taille des haies et en particulier sur les coupes à blanc, nous avons souhaité faire un point sur les pratiques d'entretien des haies et leur intérêt.

La présence des haies dans le paysage agricole répond à une demande paysagère et environnementale, et implique notamment les agriculteurs et les collectivités dans la gestion de ce patrimoine commun. Aussi, il peut être nécessaire de **les entretenir pour limiter leur ampleur** et l'empiètement sur les cultures ou sur l'espace public (routes, chemins...).

La gestion des haies

L'entretien des haies à l'échelle d'une exploitation agricole nécessite une approche globale et une planification des interventions. Celles-ci sont réalisées en repos de végétation en hiver et étalées sur plusieurs années.

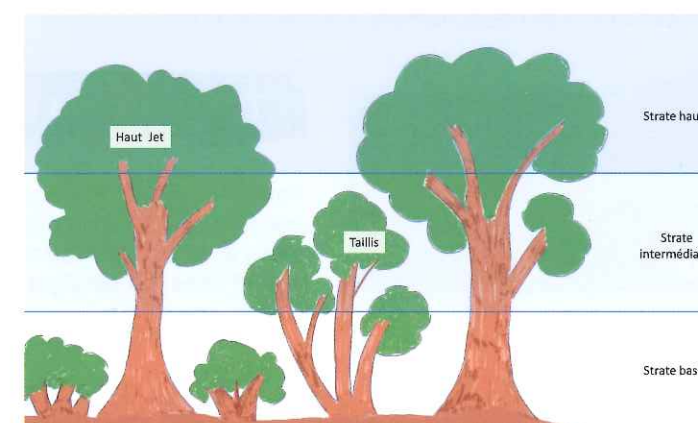
Cela permet **le renouvellement de la végétation** et **l'approvisionnement régulier en bois** tout en **préservant le bocage** pour la faune.

La plupart des haies en Bretagne sont constituées d'arbres dits de haut jet (ou haute tige) et de taillis (ou bourrage), formant une végétation sur plusieurs étages.

Quelques définitions

Coupe : désigne le prélèvement d'arbres programmé et régulier. Elle rentre dans le cadre de la gestion à long terme d'un patrimoine boisé et correspond à l'exploitation.

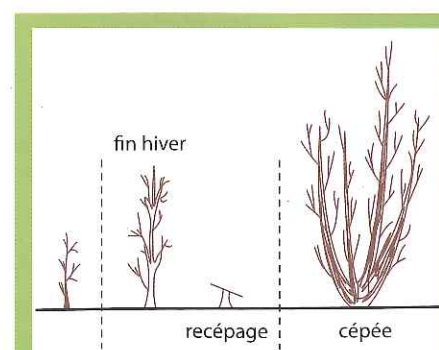
Défrichage / arasement : consiste à mettre fin à la destination forestière d'un terrain ou d'une haie, en détruisant son état boisé.



Plusieurs méthodes de taille des arbres (élagage, coupe à blanc...) peuvent être employées en fonction de l'objectif recherché (brise-vent, ombrage pour les animaux, haie patrimoniale) ainsi que de la valorisation que l'on veut en faire (bois d'œuvre, bois-bûche ou copeaux de bois : plaquette pour le chauffage, paillage, litière, BRF...).

Pourquoi effectuer une coupe à blanc ?

Les taillis constituent la strate inférieure de la haie et sont issus d'arbres recépés à partir de souches mères (voir encadré).



Le **recépage** consiste en une coupe de l'arbre au ras du sol.

Des rejets partent alors de la souche pour former une **cépée** ou un **taillis**.

Cette végétation basse est très dense et permet d'accentuer l'effet brise-vent de la haie, utile à la protection du bétail ou des cultures.

La coupe à blanc est la pratique la mieux adaptée à la gestion des haies de taillis : elle permet de **récolter le bois** et de **régénérer la haie** tous les 10 à 15 ans environ. Cette opération convient à de nombreux arbres qui ont la capacité de repousser rapidement à partir de la souche coupée (charme, châtaignier, érable champêtre, frêne, robinier, saule, noisetier...). Des repousses très vigoureuses reconstituent rapidement une cépée après chaque coupe.

Des arbres de haut jet (merisier, hêtre, noyer, chêne...) peuvent être conservés sur la haie pour constituer à l'avenir des arbres remarquables ou produire du bois d'œuvre.



Recépage d'une haie en mars 2016

Régénération 7 mois plus tard